

COMMUNAUTE DE COMMUNES « MORET SEINE & LOING » - 77250
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° : 2022.130

Date de convocation : 5 avril 2022

Date d'affichage : 6 avril 2022

L'an deux mille vingt deux

Le onze avril à 20 h 10

Nombre de Conseillers

En exercice : 50

Présents : 41

Votants : 46

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Légalement convoqué, s'est réuni à
la salle polyvalente à Villemer**

OBJET : Budget Primitif 2022 – Subventions et participations aux associations et organismes

ÉTAIENT PRÉSENTS :

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme AUFILS

DORMELLES : M. LARGILLIERE

FLAGY : M. DESVIGNES

MONTIGNY SUR LOING : Mme MONCHECOURT, Mme JACQUENET

MORET-LOING-ET-ORVANNE : M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS,
Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT,
Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY

NONVILLE : M. BELLIOU

PALEY : M. COCHIN

REMAUVILLE : Mme PENIFAURE

SAINT MAMMES : M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT

THOMERY : M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PATTYN

TREUZY LEVELAY : Mme PILLOT

VERNOU LA CELLE SUR SEINE : M. MOMON, M BEUDAERT

VILLECERF : M. DEYSSON

VILLEMARECHAL : Mme KLEIN, M. GOISET

VILLEMER : M. BEAUFRETON

VILLE SAINT JACQUES : M. DUCHATEAU

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS

CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme ROUZAUD représentée par M. GONORD

MONTIGNY SUR LOING : M. CORBEL représenté par Mme MONCHECOURT

MORET-LOING-ET-ORVANNE : Mme GAUDIN représentée par Mme SAVAL-BONET
Mme SOUCHARD représentée par M. JOCHMANS

VERNOU LA CELLE SUR SEINE : Mme DARGNAT représentée par M. MOMON

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS

CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme SCHNEIDER

LA GENEVRAYE : M. OTLINGHAUS

NANTEAU SUR LUNAIN : M. GUIMARD

THOMERY : Mme VANNEAU

Mme MONCHECOURT a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

ID : 077-247700032-20220411-2022130-DE

Délibération n° 2022.130

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-7 ;
Vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 31 Mars 2022 ;

Vu les budgets 2022 ;

Les subventions et participations aux associations doivent être votées distinctement du Budget.
Les conseillers communautaires siégeant dans les conseils d'administration de ces associations ou organismes ne peuvent pas prendre part au vote.

Sur proposition du Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE les subventions suivantes (compte 6574) :

- ◆ ASCCAS Foyer des élèves du Collège de Moret sur Loing : 8 272 € ;
- ◆ Association sportive mixte du Collège de Moret sur Loing : 460 € ;
- ◆ SEGPA Collège de Champagne sur Seine : 6 980 € ;
- ◆ Foyer des élèves du Collège de Champagne sur Seine : 2 034 € ;
- ◆ UNSS du Collège de Champagne sur Seine : 460 € ;
- ◆ Foyer des élèves du Collège Jacques Prévert à Lorrez le Bocage : 1 000 € ;
- ◆ La Palme Aquadémique : 1 525 € ;

ACCORDE les participations suivantes, selon les conventions d'objectifs ou de partenariat signées, sur présentation de factures ou appel de fonds :

- ◆ Mission Locale de la Seine et du Loing : 44 000 € - Compte 65738 ;
- ◆ Foyer des élèves du Collège Elsa Triolet : 600 € - Compte 6574 ;
- ◆ Act'Art 77 – Scènes Rurales : 18 000 € - Compte 6574 ;
- ◆ Association Musique en Seine: 30 310 € - Compte 6574 ;
- ◆ Association Accords : 49 046 € - Compte 6574 ;
- ◆ Association Seine Harmonie : 21 142 € - Compte 6574 ;
- ◆ SEM MSL : 200 000 € - Compte 6574 ;
- ◆ Seine et Marne Environnement – Dispositif SARE (service d'accompagnement de la rénovation énergétique) : 24 000 € - Compte 6574 ;
- ◆ CIDFF – Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (convention d'objectifs) : 6 400 € – Compte 6574 ;
- ◆ Paris Plus : 4 600 € (Budget Annexe Office de Tourisme) – Compte 6574 ;

ACCORDE les bourses et prix suivants (compte 6714), avec décision d'attribution nominative :

- ◆ Sportifs de haut niveau – enveloppe globale de 15 000 € ;
- ◆ Concours de pâtisserie conformément à la délibération n° 2022.70 – Budget Annexe Office de Tourisme – enveloppe globale de 2 600 € ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
A MORET LOING et ORVANNE, le 15 Avril 2022
Le Président,
P. SEPTIERS